

Amendement 1**Malcolm Harbour**

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution**PPE, S&D, ALDE, ECR, Verts/ALE**

Égalité d'accès aux marchés publics dans l'Union européenne et dans les pays tiers et révision du cadre juridique des marchés publics, notamment des concessions

B7-0284/2011**Proposition de résolution****Paragraphe 1***Proposition de résolution*

1. renvoie à ses commentaires formulés dans sa résolution du 18 mai 2010 sur l'évolution de la passation de marchés publics, et notamment à son paragraphe 46 qui énonce que le Parlement s'oppose énergiquement aux mesures protectionnistes adoptées dans ce domaine au niveau mondial et croit fermement aux principes de la réciprocité, de l'intérêt mutuel et de la proportionnalité dans le domaine des marchés publics; invite la Commission à mener une analyse détaillée des avantages *potentiels* et des problèmes *associés au fait d'imposer* des conditions restrictives proportionnelles et ciblées à l'accès à certaines parties des marchés publics de l'Union, une étude d'impact analysant quand celles-ci pourraient être mises en œuvre et une évaluation de la base juridique qu'un tel instrument pourrait requérir pour les partenaires commerciaux qui bénéficient de l'ouverture du marché de l'Union, mais qui n'ont fait part d'aucune intention d'ouvrir leur propre marché aux entreprises de l'Union, tout en continuant à encourager les partenaires de l'Union à offrir des *conditions* réciproques et proportionnelles d'accès à leur marché aux entreprises européennes avant de présenter tout nouveau texte ayant trait aux marchés publics;

Amendement

1. renvoie à ses commentaires formulés dans sa résolution du 18 mai 2010 sur l'évolution de la passation de marchés publics, et notamment à son paragraphe 46 qui énonce que le Parlement s'oppose énergiquement aux mesures protectionnistes adoptées dans ce domaine au niveau mondial et croit fermement aux principes de la réciprocité *positive – dans le cadre de laquelle l'Union répondrait de manière positive à l'ouverture d'un marché fermé par le passé* –, de l'intérêt mutuel et de la proportionnalité dans le domaine des marchés publics; invite la Commission à mener une analyse détaillée des avantages et des problèmes *potentiels si* des conditions restrictives proportionnelles et ciblées *étaient imposées* à l'accès à certaines parties des marchés publics de l'Union, une étude d'impact analysant quand celles-ci pourraient être mises en œuvre et une évaluation de la base juridique qu'un tel instrument pourrait requérir pour les partenaires commerciaux qui bénéficient de l'ouverture du marché de l'Union, mais qui n'ont fait part d'aucune intention d'ouvrir leur propre marché aux entreprises de l'Union, tout en continuant à encourager les partenaires de l'Union à offrir des *évolutions positives* réciproques et *des conditions* proportionnelles d'accès à leur

marché aux entreprises européennes avant
de présenter tout nouveau texte ayant trait
aux marchés publics;

Or. en

9.5.2011

B7-0284/2

Amendement 2

Malcolm Harbour

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

B7-0284/2011

PPE, S&D, ALDE, ECR, Verts/ALE

Égalité d'accès aux marchés publics dans l'Union européenne et dans les pays tiers et révision du cadre juridique des marchés publics, notamment des concessions

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. estime que l'esprit de réciprocité et de transparence permettra dans les faits d'accroître le nombre de marchés publics ouverts et de prévenir le recours à des mesures protectionnistes, en utilisant tous les outils disponibles;

2. estime que l'esprit de réciprocité *positive* et de transparence permettra dans les faits d'accroître le nombre de marchés publics ouverts et de prévenir le recours à des mesures protectionnistes, en utilisant tous les outils disponibles;

Or. en

Amendement 3**Malcolm Harbour**

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution**B7-0284/2011****PPE, S&D, ALDE, ECR, Verts/ALE**

Égalité d'accès aux marchés publics dans l'Union européenne et dans les pays tiers et révision du cadre juridique des marchés publics, notamment des concessions

Proposition de résolution**Paragraphe 7***Proposition de résolution**Amendement*

7. *souligne* l'importance *cruciale* de trouver des solutions *issues d'une réflexion approfondie tant à la question la plus urgente* de l'accès aux marchés *qu'aux autres* aspects de la révision des marchés publics *et des* concessions, à la lumière de la question 114 du Livre vert de la Commission sur la modernisation de la politique de l'Union en matière de marchés publics demandant un classement *par ordre d'importance* des sujets abordés *et une identification des thèmes prioritaires*; invite dès lors la Commission à examiner, en premier lieu, la question de l'accès équilibré aux marchés publics et, dans un second temps, à entreprendre une révision des marchés publics et des concessions afin de permettre la participation nécessaire et complète non seulement du Parlement européen et des États membres, mais aussi des citoyens et des entreprises, en vue de parvenir à leur adhésion indispensable à toutes ces questions importantes relatives au marché unique, lesquelles sont cruciales pour la prospérité globale de l'Union;

7. *se fait l'écho de* l'importance de trouver des solutions *efficaces concernant la nécessité de rendre* l'accès aux marchés *équitable, ouvert et équilibré, tout en traitant rapidement d'autres questions urgentes, telles que la simplification et la clarification des règles, l'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics, la promotion de l'innovation grâce aux marchés publiques et en examinant, par la suite, d'autres* aspects de la révision des marchés publics *en ce qui concerne les* concessions, à la lumière de la question 114 du Livre vert de la Commission sur la modernisation de la politique de l'Union en matière de marchés publics demandant un classement des *priorités parmi les nombreux* sujets abordés; invite dès lors la Commission à examiner, en premier lieu, la question de *la simplification des règles, en permettant* l'accès équilibré aux marchés publics et *en améliorant l'accès des PME, et*, dans un second temps, à entreprendre une révision des marchés publics et des concessions afin de permettre la participation nécessaire et complète non seulement du Parlement européen et des États membres, mais aussi des citoyens et des entreprises, en vue de parvenir à leur adhésion indispensable à toutes ces questions importantes relatives

au marché unique, lesquelles sont cruciales
pour la prospérité globale de l'Union;

Or. en